

## Compte-rendu de la réunion du Conseil Communautaire

### 24 mars 2017 - Hôtel de Ville de Propriano

#### Etaient présent(e)s:

Mmes CARRIER Marie-Antoinette, ETTORI Ghislaine, LABERTRANDIE Anne, MONDOLONI Marie-Pierre, NOTIN Marie-Pierre, TABERNER Elisabeth.

MM. ALARIS Nicolas, BARTOLI Dominique, BARTOLI Paul-Marie, CAITUCOLI Paul-Joseph, CASSETARI André, CORTI Jacques, FAGGIANI Alain, GIOVANNI Joseph, LARI Ange, LEANDRI Jean-Yves, MATTEACCIOLI Jean, MICHELETTI Vincent, MOZZICONACCI José-Pierre, NICOLAI Jacques, PAJANACCI Jean, PERENEY Jean, QUILICHINI Paul, SCANAVINO François-Joseph, TRAMONI Michel.

#### Etaient représenté(e)s:

Mme BARTOLI Magali par M. PAJANACCI Jean;
M. CIANFARANI Pierre par M. MOZZICONACCI José-Pierre;
Mme DUVAL Danielle par Mme ETTORI Ghislaine;
M. GIROLAMI Jean-Luc par Mme NOTIN Marie-Pierre;
Mme GALLONI D'ISTRIA Eveline par M. MATTEACCIOLI Jean;
Mme MONDOLONI Blanche par Mme TABERNER Elisabeth;
M. MONDOLONI François par M. FAGGIANI Alain;
Mme PUTHOD-HONORE Myriam par M. LARI Ange,;
M. ROCCA Antoine par Mme CARRIER Marie-Antoinette;
M. TOLINI Yves par M. BARTOLI Paul-Marie.

#### Etaient absente(e)s:

Mmes ISTRIA Mirelle; LUCIANI Vanina et RICCI BIANCHINI Anne; MM. MORINI Jean-Pierre, PAOLINI François et PUCCI Joseph.

**Monsieur Jean PAJANACCI**, président de la Communauté de Communes du Sartenais-Valinco, constate que le quorum est atteint, par 25 conseillers présents, et ouvre la séance à 14 heures 30.

En préambule du conseil, **M. PAJANACCI** tient à informer les conseillers du décès de M. Charles TOMASINI, président de l'association Acqua per Tutti, et leur demande de bien vouloir observer une minute de silence en sa mémoire.

Par la suite, les conseillers communautaires procèdent à l'élection d'un secrétaire de séance ; Mme Anne LABERTRANDIE est désignée.

M. PAJANACCI met aux voix le compte-rendu de la séance précédente.

Sans observation, le compte rendu est adopté à l'unanimité.

### I. Administration Générale

1. Représentation aux instances des communes adhérentes au 1<sup>er</sup> janvier 2017

**Monsieur le Président** rappelle que le territoire de la CCSV a été étendu à cinq communes au 1<sup>er</sup> janvier 2017.

Il convient donc de créer des postes de vice-présidents, comme le permet la loi, afin de représenter ce territoire au sein de l'Exécutif.

- **M. Paul-Marie BARTOLI** indique qu'il faut prendre attache avec les cinq communes ; de plus, il propose de créer un second poste de vice-président pour des communes qui ne seraient pas représentées à l'Exécutif.
- **M. Paul-Jo CAITUCOLI** observe qu'il serait sain, à travers ces modifications, de permettre des échanges apaisés.

Enfin, certains débats devraient être épurés en commission, afin d'être traités de manière moins passionnée en conseil communautaire.

**M. le Président** met aux voix la création de deux postes de vice-présidents supplémentaires.

Rapport adopté à l'unanimité.

#### 2. Achat d'un logiciel SIG - principe et recherche de financement

**M. Faustin PEDINIELLI**, Directeur Général des Services, indique que cet achat permettrait à la CCSV comme aux communes de disposer d'un logiciel SIG, intégrant les services eau et assainissement, pour prévoir notamment les nouveaux équipements et les extensions de réseaux.

Le coût est important, mais il s'agit d'un outil indispensable, qui intégrerait les matrices cadastrales, les zonages en eau et assainissement, les cartes découlant du PADDUC, ou les documents de prévention type PPRI...

Enfin, les communes pourront y avoir accès gratuitement, notamment dans le cadre de leurs travaux de réalisation de documents d'urbanisme.

**M. Dominique BARTOLI** souhaite savoir sous quelle forme cet accès sera réalisé. Il précise que cet achat était prévu au budget de sa commune pour 2017 ; il peut donc l'annuler et en bénéficier via la CCSV.

- **M. PEDINIELLI** indique que cette mise à disposition sera gratuite et sera réalisée via des comptes pour les communes.
- **M. CAITUCOLI** invite l'Exécutif à se rapprocher du Conseil Départemental de la Corsedu-Sud, car un travail important a été réalisé par cette collectivité en 2013-2014 ; il y a donc déjà une matière première importante.
- **M. Dominique BARTOLI** précise que le logiciel proposé à l'achat va bien au-delà du travail réalisé par le CD2A.

Rapport adopté à l'unanimité.

## 3. Modification des statuts du SYVADEC

**M. le Président** indique que le SYVADEC a modifié ses statuts, en ce qui concerne les communes et communes de communes adhérentes.

La CCSV, membre adhérent, doit donc délibérer dans les trois mois pour avaliser ou non ses modifications..

**Mme Anne LABERTRANDIE** précise qu'il s'agit en grande partie de demandes de réadhésions, de la part de communes issues de communautés de communes dissoutes suite à l'application de la loi NOTRe.

Rapport adopté à l'unanimité.

# II. Assainissement : Réalisation d'un STEP à Campomoro, achat d'une parcelle

**M. le Président** rappelle que le conseil communautaire a approuvé le principe de réalisation d'une STEP sur Campomoro.

Pour ce faire, il convient d'acquérir une parcelle pour implanter l'équipement, pour un montant de 60 000 euros.

Rapport adopté à l'unanimité.

# III. Ressources humaines : gestion des personnels

M. Faustin PEDINIELLI présente le tableau des effectifs à jour.

Il indique que, compte tenu des besoins du service, il convient de supprimer trois postes d'adjoints technique 1° classe, un poste d'agent de maîtrise, 4 postes d'adjoints techniques 2° classe et un poste d'attaché, et de créer un poste d'adjoint administratif 2° classe.

Le nombre total des agents ne sera pas modifié.

Enfin, concernant le recours à des saisonniers, il est proposé de créer 7 postes, 4 pour la collecte des OMr, 1 pour le verre, 1 pour les emballages et 1 pour les encombrants.

- **M. PEDINIELLI** précise que ces besoins ont été définis par le responsable des services techniques afin de répondre aux pics d'activité.
- **M. Vincent MICHELETTI** souhaite savoir dans quel secteur ces saisonniers seront déployés.
- M. José-Pierre MOZZICONACCI souhaite connaître l'impact financier pour les communes.
- M. Jean MATTEACCIOLI souhaite savoir si les maires des secteurs concernés seront informés.
- **M. PEDINIELLI** précise qu'il s'agit de reprendre ce qui a été fait les années précédentes. Ces recrutements seront opérés à moyens constants et la masse salariale ne variera pas ; il 'agit simplement d'un nouveau statut pour ces agents.

Rapport adopté à l'unanimité.

# IV. Tourisme : activité de l'Office de Tourisme Intercommunal du Sartenais-Valinco

Mme Anne LABERTRANDIE indique qu'il existait sur Filitosa un bureau d'accueil animé par le Syndicat d'Initiative communal. Ce dernier a été dissout par l'application de la loi NOTRe, qui transfère la compétence à l'intercommunalité.

L'idée est donc pour la CCSV de créer un bureau d'information touristique sur Filitosa, nécessaire vu des flux touristiques, afin de faire du site une réelle portée d'entrée pour le territoire

De plus, au vu des projections réalisées en terme de perception de taxe de séjour sur ce secteur, les frais liés à l'ouverture de ce bureau seront pris en charge par ce biais.

La location du local serait de 3000 euros par an, et un agent serait affecté sur ce bureau, avec des horaires et une période d'ouverture définis en concertation avec la commune.

**M. François-Joseph SCANAVINO** s'interroge sur l'impact financier, car le personnel sera à la charge de l'office de tourisme.

Il rappelle qu'en 2014, le budget de l'OTI était de 655 000 euros, dont un peu plus 460 000 euros pour les frais de personnel, soit 70%.

Des efforts ont été réalisés, notamment la révision de la taxe de séjour, la non reconduction de postes..., pour disposer de marges de manœuvre budgétaires et organiser l'accueil sur les trois bureaux existants.

Ainsi, l'investissement, qui était de 5000 euros pour 2014, sera de 56000 euros cette année. La création de ce bureau d'information va donc alourdir à nouveau les charges, et la question d'une mise à disposition de personnel intercommunal pourrait être posée.

**M. Dominique BARTOLI** observe que les coûts liés à l'ouverture d'un bureau sur le site de Filitosa seront intégralement couverts par les recettes. Ainsi, s'il y a débat sur le budget de l'OTI, il doit être traité séparément de cette question spécifique.

M. PEDINIELLI rappelle qu'au 31 décembre 2016, 3 points d'information existaient sur le Taravo, à savoir Petreto-Bicchisano, Guitera et Filitosa, avec la perspective d'ouvrir des points supplémentaires sur Serra di Ferro et Porto-Pollo.

Après l'intégration des 5 communes à la CCSV, le débat a eu lieu et les maires concernés ont accepté de supprimer le point d'information sur Petreto car l'OTI n'aurait pas pu assumer le transfert de deux accueils. Il s'agit là d'un effort important consenti par la commune de Petreo-Bicchisano, alors même que la population s'interrogeait sur le devenir de la maison des services.

Concernant le point d'accueil sur Filitosa, l'estimation de recettes liées à la taxe de séjour sur le Taravo est de 30 à 40 000 euros ; les charges de personnel, sur 6 mois, seront d'environ 13 000 euros, auxquelles il faudra ajouter différents frais de gestion.

M. Jacques NICOLAI indique que la fermeture du point d'information sur Petreto a été difficile, mais les élus ont estimé que, au vu de la fréquentation, il était logique de maintenir en priorité celui de Filitosa.

Rapports adoptés à l'unanimité.

Toujours dans le domaine du tourisme, concernant les demandes de classement en cours, **M. PAJANACCI** demande à Mme LABERTRANDIE d'exposer l'état d'avancement des procédures.

Mme LABERTRANDIE rappelle que le conseil communautaire a acté en octobre et décembre 2016 la volonté de bénéficier de la dénomination en commune touristique pour Sartène, Olmeto et Propriano.

Ces trois dossiers ont été présentés en CODERST, et ont reçu un avis favorable à l'unanimité. La dernière étape est le passage du dossier devant le conseil des sites ; une date est fixée au 7 avril pour Propriano, les deux autres communes suivront.

# V. Assainissement : Révision du zonage d'assainissement de la commune de Granace - Recherche de financement

**M. le Président** indique que la communauté de communes souhaite engager les études nécessaires à la révision du zonage d'assainissement de la commune de Granace pour permettre à la commune de finaliser sa carte communale.

Ces études permettront à la Communauté de communes de décider de la mise en œuvre d'une politique globale de gestion des eaux usées sur la commune de Granace pour les zones à réviser de la carte communale. La réalisation de ces études a été estimée à la somme de 5450,00 € HT soit 6540,00 € TTC pouvant être financée par l'Agence de l'Eau, la CTC et le CD2A; l'autofinancement sera donc de 1090 euros.

Rapport adopté à l'unanimité.

# VI. Finances : Débat d'Orientation Budgétaire

**Monsieur le Président** rappelle que dans les collectivités de 3 500 habitants et plus, un débat a lieu lors du conseil communautaire sur les orientations générales du budget, dans un délai de deux mois précédant l'examen de celui-ci.

Il indique que ces orientations sont retracées dans les documents qui ont été communiqués aux élus et comprennent deux parties : une compilation des chiffres sur les différentes sections des trois budgets, et la définition d'une stratégie à moyen terme pour les investissements futurs.

MM. PAJANACCI et PEDINIELLI exposent les orientations budgétaires et ouvrent le débat.

**M. PEDINIELLI** en réponse à une interrogation de M. CAITUCOLI, précise que seules les opérations ayant un impact financier important ont été indiquées.

Concernant le raccordement de Baracci, **M. MOZZICONNACI** rappelle que, lors d'une réunion sur site avec des représentants de l'Agence de l'Eau, des décisions avaient été actées ; il souhaite donc que ce dossier avance réellement, afin de ne pas courir le risque de bloquer un projet structurant pour le territoire.

**M. PAJANACCI** indique, concernant ces travaux, qu'il convient simplement de boucler le plan de financement; une réunion est d'ailleurs prévue avec les financeurs le 30 mars 2017, en présence de la Police de l'Eau qui appuiera le dossier.

Concernant la trésorerie, **M. le Présiden**t rappelle que les versements des acomptes et soldes de subvention surviennent souvent particulièrement en retard ; à titre d'exemple, il indique avoir demandé le paiement de subventions pour le premier acompte des travaux de raccordement de Viggianello il y a près de 6 mois.

**M. Paul-Marie BARTOLI** indique que l'Etat et la CTC ont des délais de paiement très longs, le CD2A également dans une moindre mesure ; ainsi, il a dû contracter pour sa commune une ligne de trésorerie de 800 000 euros. Sans paiement des soldes de subvention, seule la moitié a été remboursée et une seconde ligne de trésorerie a dû être contractée en fin d'année.

Il faut donc être vigilants sur ces questions, et veiller également au versement rapide des fonds de concours.

**M. CAITUCOLI** indique qu'au travers du Plan Massif et du Plan Montagne, récemment votés par l'Assemblée de Corse, les travaux en eau et assainissement peuvent être pris en compte à hauteur de 90% pour les communes classées selon le PADDUC en 3, 4 et 5, c'est à dire en milieu extrêmement contraint. Il serait donc intéressant de cibler les communes du territoire répondant à ces critères et d'établir un plan spécifique ; cela représenterait une opportunité financière importante.

Concernant la fiscalité et le financement du service déchets, **M. PEDINIELLI** détaille les différents scénarii envisagés et les marges de manœuvre existantes, tant en recettes qu'en dépenses.

- **M. José Pierre MOZZICONACCI** observe que si une augmentation de la fiscalité était validée, la CLECT suivante en serait impactée positivement pour les communes, aucun excédent ne serait donc dégagé sur le budget général de la CCSV.
- **M. PEDINIELLI** indique que la question posée est de couvrir les dépenses du service déchets par une fiscalité dédiée. Il sera par ailleurs possible de décider de n'impacter dans la CLECT qu'une partie du produit de la fiscalité.
- **M. MOZZICONACCI** estime que ce débat est fondamental, et qu'il conviendra de le trancher rapidement.
- **M.** Paul QUILICHINI souhaite une application stricte de la loi dans l'élaboration du budget; il rappelle qu'un budget annexe doit s'équilibrer, et une position commune doit donc être trouvée.
- **M. PAJANACCI** indique que, concernant les budgets annexes, les recettes s'amélioreront en 2017, le nouveau fermier ayant réalisé un travail important. Pour autant, vouloir équilibrer ces budgets par les recettes d'exploitation nécessiterait d'augmenter très fortement le prix de l'eau assainie.

Il indique que ces questions pourront être tranchées en bureau lors de l'élaboration de la CLECT, tout comme celle de fixer un seuil de fiscalité demeurant dans le budget général de la CCSV.

- **M. MICHELETTI** souhaite que cela soit réalisé sur la base d'un pourcentage précédemment défini et étudié.
- **M. MATTEACCIOLI** estime que l'établissement d'une CLECT annuelle n'est pas conforme aux textes; **M. PAJANACCI** fait observer que les dispositions législatives ont évolué en 2004, cela permet notamment de revoir les emprunts impactés lors de la création des EPCI, car plusieurs sont arrivés à terme depuis.
- **M. Dominique BARTOLI** indique, au vu des scenarii proposés, qu'il conviendrait d'être ambitieux concernant la TEOM ; à défaut, il sera difficile de justifier d'un taux de 17,5% sur les cinq communes du Taravo.
- **M. PEDINIELLI** rappelle que, en amont de la question des taux, il convient d'arrêter une stratégie.

Les services de l'eau et de l'assainissement n'offrent que peu de marges de manœuvre en termes de recettes, au vu des prix actuels qu'il serait difficile d'alourdir. Il sera nécessaire d'agir sur les dépenses, via une amélioration des réseaux, un croisement des données avec celles de la TH, ou la mise en place d'accords cadres.

De nouveaux outils supplémentaires seront déployés, au sein du BP ou au cours de l'année 2017 : la mise en place d'un dispositif d'AP-CP pour alléger les coûts annuels au niveau du budget primitif, la mise en place d'une programmation pluriannuelle d'investissements, ainsi qu'un pacte financier et fiscal entre l'intercommunalité et les communes membres et la mise en œuvre d'un plan local de prévention des déchets.

**M. Paul-Marie BARTOLI** observe que le CGCT prévoit une délégation au président lui permettant de souscrire une ligne de trésorerie ; il lui faudra cependant revenir devant le conseil pour fixer un montant plafond.

Il souhaite, si le montant maximum était demandé, que les projets concernés soient détaillés, avec un calendrier et un planning précis comportant les dates de versement des acomptes et soldes par les partenaires.

**M. Dominique BARTOLI** craint qu'il soit impossible de bénéficier d'informations aussi précises et détaillées.

Concernant les orientations proposées, **M. Paul-Marie BARTOLI** indique que le rapport présenté est clair et de qualité.

Il observe que le taux d'endettement est satisfaisant pour l'eau et l'assainissement, la capacité de désendettement est plus importante sur le budget général.

Concernant la question des fonds de concours, il estime qu'ils doivent être généralisés, sans seuil de population, en étudiant au cas par cas les situations pour éviter des problèmes financiers sur les petites communes.

Il attire l'attention du Président et du Directeur Général des Services sur les AP CP, pour lesquels la prudence devra être de mise; ainsi, un toilettage fréquent sera nécessaire afin d'éviter d'aller au-devant de difficultés majeures.

Concernant la TEOM, les élus ont débattu lors des réunions de la CLECT. Les textes n'imposent pas, pour le moment, un taux harmonisé ou un équilibre budgétaire du service déchets.

De plus, toute rentrée fiscale supplémentaire sera reversée aux communes l'année suivante.

Par ailleurs, la TEOM est un impôt injuste, pour lequel aucune exonération n'existe. Enfin, un contribuable de Propriano soumis à un taux de 6,5%, déboursera, en valeur absolue, plus qu'un citoyen disposant d'un bien plus grand sur d'autres communes.

- M. MICHELETTI indique qu'il convient de réaliser un travail précis sur le coût du service.
- **M. Paul-Marie BARTOLI** observe qu'un candidat à l'élection présidentielle propose la suppression de la TH; il estime que cela risquerait de priver les collectivités de recettes importantes, et, sans indexation future, d'un réel dynamisme fiscal.
- **MM. MOZZICONACCI et PAJANACCI** indiquent que des compensations sont prévues ; de plus, les bases demeureraient dynamiques, via une indexation sur les revenus.
- **M. PEDINIELLI** précise que le financement du service déchets par les autres recettes liées à la fiscalité a été pleinement intégré aux réflexions.

Pour 2016, les recettes de la TH ont été de 2,1 millions d'euros, et celle de la TEOM de 1,1 millions, pour un total d'environ 3 millions d'euros, auquel il faut déduire 900 000 euros au titre du FPIC; le budget déchets est donc déficitaire, et est financé par l'ensemble des recettes fiscales.

Concernant les fonds de concours, **M. Dominique BARTOLI** souhaite savoir à quelle collectivité sera reversé le FCTVA.

- **M. PEDINIELLI** indique que ces deux éléments ne sont pas liés, le fond de concours étant calculé sur le montant hors-taxe.
- **M. Joseph GIOVANNI** rappelle que, lors de l'instauration de la TEOM de zone, une réévaluation était prévue afin de limiter les écarts de taux entre les différentes zones.
- M. Paul-Marie BARTOLI précise qu'une harmonisation par le haut serait injuste.

A l'issu de cette discussion, les conseillers communautaires prennent acte de la tenue du débat d'orientation budgétaire.

# VII. Affaires diverses : point d'information sur le pôle d'équilibre territorial et rural

**M. CAITUCOLI** indique que la communauté de communes de la Pieve d'Ornano a élu ses délégués au PETR; il conviendra désormais de travailler rapidement, car les autres territoires sont en ordre de marche, et les enveloppes dédiées vont donc se réduire. L'assemblée générale du PETR va donc être réunie dans les meilleurs délais.

**M. CAITUCOLI** informe les élus qu'il sera candidat à la présidence de cette structure, et se tient à disposition des conseillers pour les informer du mode de gouvernance qu'il envisage de mettre en place.

Il rappelle qu'un PETR n'a pas vocation à être une instance politisée, et qu'il convient que la dynamique existant depuis la genèse du projet perdure.

L'enjeu est de jeter les bases pour un développement effectif du territoire, en s'appuyant sur des projets structurants.

L'ordre du jour étant épuisé, M. PAJANACCI clôt la séance à 19h15.